

Madame la Ministre, je souscris pleinement à votre proposition de présenter, en séance, tout le maillage numérique du réseau de la Communauté française, pour le mettre en liaison avec un autre plan wallon, celui des villes intelligentes (*smart cities*). Si, en Communauté française, nous travaillons avec nos réseaux de bâtiments sans nous préoccuper des dispositifs décidés par les communes, en relation avec les initiatives européennes, nous risquons de manquer des opportunités extrêmement intéressantes. Je plaide pour que nous prenions contact en ce sens avec l'Union wallonne des entreprises (UWE), qui pourrait nous permettre de renforcer, de manière positive et peut-être à moindres frais, la numérisation du réseau de l'enseignement de la Communauté française. Il faudra revenir sur cette question, car celle de l'intelligence artificielle sera l'un des grands débats des mois à venir.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, votre réponse fait la part belle à la question de l'équipement. Je reste donc sur ma faim quant à la stratégie à adopter à l'égard de la technologie numérique et de ses impacts sur la vie future. Cette question doit donc être prise à bras-le-corps dès maintenant. Nous vivons une révolution digitale, pour laquelle nous sommes loin d'être prêts. Nous enregistrons déjà des retards vis-à-vis de nos voisins européens. Je retiens votre proposition de présenter cette stratégie numérique en commission et j'espère que cette question fera l'objet d'un débat approfondi.

Par ailleurs, si l'équipement technologique a son importance, il faut aussi penser aux contacts avec les différents bassins d'emploi. Ces derniers ont fortement évolué et dans certains de ces bassins, l'aéronautique fait la part belle aux futurs emplois. D'autres bassins développent davantage les technologies informatiques et le réseautage. Il faudrait donc aussi que l'offre d'enseignement tienne compte de ces éléments, aussi bien dans le supérieur que dans l'enseignement technique et professionnel.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Je prends bonne note du travail effectué dans le cadre du Pacte sur les référentiels et sur la formation. Toutefois, la formation n'est pas tout; le travail sur les connexions est essentiel. Les équipements de base sont une première étape, mais il faut aller plus loin.

Je citerai l'exemple d'une école cominoise qui, après avoir répondu à un appel à projets, avait obtenu un financement. Or, depuis septembre, l'établissement tente d'installer une connexion correcte dans l'intégralité du bâtiment. Le référent devient fou, car le chantier est trop complexe. Certaines classes, telles que les laboratoires, ont réellement besoin d'une connexion, car le professeur utilise un tableau interactif, mais cela s'avère impossible. Les enseignants doivent alors partager leur propre connexion 3G afin d'avoir du réseau. Ces conditions de travail sont invraisemblables.

Cette problématique nécessite donc une attention particulière. Il faut disposer d'infrastructures correctes. Au-delà du travail quotidien, cela permettrait aussi de répondre à des demandes spécifiques. Prenons le cas d'un enfant malade, à qui l'on devrait aujourd'hui expliquer que sa demande ne peut être prise en compte, car la connexion n'est pas adéquate. Nous devons pouvoir réagir au quart de tour face à de telles situations, afin d'éviter le décrochage de ces élèves.

1.8 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Importance d'un langage riche et varié chez les enseignants maternels»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Il y a quelques semaines, le faible niveau en lecture des élèves francophones belges avait fait grand débat. Si les enfants n'apprennent à lire qu'en primaire, il est primordial de les initier à cette activité dès le premier cycle d'enseignement. Plusieurs études démontrent en effet que la lecture comporte également une partie déductive: les enfants lisent ou ont envie de lire, car ils connaissent les mots qui sont écrits et tentent de reformuler oralement les sons qu'ils entendent. À l'inverse, lire des mots qui leur sont méconnus peut rapidement les ennuyer. Autrement dit, il est nécessaire d'avoir un certain vocabulaire pour s'initier à la lecture; plus le lexique de l'enfant est riche, plus la lecture lui semblera aisée.

Cependant, selon l'origine socioculturelle de l'enfant, le bagage lexical n'est certainement pas identique et cela influe sur son niveau de lecture ainsi que sur sa maîtrise correcte de la langue. L'école a donc un rôle essentiel à jouer pour pallier les lacunes de langage et réduire les inégalités de départ. Les enseignants doivent de ce fait accorder une grande importance à l'utilisation d'un vocabulaire riche et varié lors des activités de lecture, mais aussi durant les cours, puisque leur façon de s'exprimer influence sans conteste celle des enfants. Cependant, à l'heure actuelle, durant les formations tant initiales que continues, on attire très peu l'attention des enseignants maternels sur la question du vocabulaire à adopter en cours. Lors des stages, seuls le ton, le débit de parole et le niveau de langage adéquat sont soulignés.

Madame la Ministre, avec l'attention particulière accordée à l'enseignement maternel dans le cadre du Pacte d'excellence et en vue de la réforme de la formation initiale des enseignants, la question du langage à adopter en classe est-elle envisagée? De même, lors des formations continues, ne faudrait-il pas sensibiliser davantage le monde de l'enseignement à l'importance de s'exprimer correctement, de façon nette et précise devant les enfants dès leur plus jeune âge?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – On considère encore aujourd'hui qu'on apprend à lire à l'école primaire. Nous nous employons à corriger cette erreur de représentation parce que l'apprentissage de la lecture démarre en fait à l'école maternelle.

L'enfant y développe une stratégie logographique: il reconnaît dans un premier temps les mots grâce à des indices visuels globaux connus – le graphisme de «école» par exemple –, à des indices centrés sur le mot «mercredi», plus long que «lundi», ou à la forme globale différente liée aux lettres. C'est la période de l'école durant laquelle l'enfant reconnaît les jours de la semaine, son prénom, son nom, les mots de la classe, les noms des couleurs, «papa», «maman», les noms des formes. Ensuite, l'enfant découvre le principe alphabétique, c'est-à-dire un lien entre ce qu'il entend et ce qui est écrit. La découverte très importante de ce principe va lui permettre de développer sa stratégie alphabétique. Il va appliquer le code alphabétique, c'est-à-dire l'ensemble des correspondances entre phonèmes et graphèmes. L'enfant va ainsi appliquer ces correspondances et ce que vous appelez dans votre question la partie déductive. Avec cette démarche, l'enfant va stocker, mémoriser ses propres mots, ses mots familiers dans plusieurs lexiques. C'est ici que débute toute l'importance des stratégies d'acquisition des prérequis indispensables au langage, qui doivent faire partie de ce qui est travaillé et construit dès l'école maternelle.

Il s'agit d'un argument supplémentaire, s'il fallait encore le démontrer, en faveur de l'importance des apprentissages à l'école maternelle, de la nécessité de la fréquentation scolaire et de l'établissement d'un référentiel pour les enseignants, les directions et les parents. Il est urgent de considérer, malgré ces stratégies et techniques d'apprentissage propres, que l'école maternelle est bien entendu un réel lieu pour apprendre.

Comme vous le savez, nous avons réuni les conditions pour la rédaction du référentiel de compétences initiales, qui participe clairement au développement des savoirs et compétences dans l'ensemble du tronc commun. Le cahier des charges du groupe de travail met très particulièrement en évidence un point spécifique relatif au développement du langage. Par ailleurs, nous travaillons sur une proposition d'incitation forte à la fréquentation scolaire, particulièrement dès la troisième année maternelle.

En ce qui concerne la formation initiale, les nouveaux contenus serviront à former les futurs enseignants de l'école maternelle aux compétences qui sont inscrites dans les nouveaux référentiels. Cela paraît évident. L'émergence d'un nouveau référentiel qui n'existait pas pour l'école maternelle jusqu'à ce jour renforcera clairement – particulièrement pour le langage – les savoirs et compétences qui sont attendus pour enseigner à ce

niveau d'école si important.

L'avant-projet de décret relatif à la formation initiale des enseignants (FIE) est en cours de rédaction, en collaboration avec mon collègue de l'Enseignement supérieur. Il tient vraiment compte, pour le contenu de la formation, des nouveaux référentiels en cours de rédaction. Ceux-ci sont donc déjà pris en compte. S'ils accentuent l'importance du développement du langage, le contenu et les attendus de la formation initiale devront s'y adapter.

De plus, l'avant-projet de décret prévoira aussi, au nombre des objectifs de formation des enseignants, l'acquisition de la maîtrise de la langue française pour enseigner et communiquer de manière optimale dans la langue d'enseignement et dans les contextes liés à la profession. Ce sera écrit en toutes lettres aussi bien dans le décret FIE que dans les contenus attendus dans le cadre des profils d'enseignement, tels que visés dans le décret «Paysage» pour l'enseignement supérieur. En effet, depuis de nombreuses années, les rapports généraux d'inspection indiquent que, sur le terrain, des concepts sont enseignés alors qu'ils ne sont pas compris par les enseignants eux-mêmes. Un peu comme si certains enseignants étaient chargés du développement optimal du langage et de la langue française et ne la pratiquaient pas de manière optimale eux-mêmes. Nous nous assurerons demain, dans les propositions liées à la FIE, que cela ne soit plus le cas. Je ne doute pas que vous nous soutiendrez à ce sujet.

Quant à la formation continuée dans le cadre du processus «Décolage», l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) a organisé cette année deux modules de formation visant à développer le langage oral et écrit à l'école maternelle. Les réseaux eux-mêmes, avec leurs opérateurs de formation propres, proposent eux aussi des modules spécifiques à ce sujet. Il est évident, tant les deux sont liés, qu'une réforme de la formation initiale qui influencera les contenus, les objectifs et les profils de formation nécessitera aussi, pour la formation continuée de demain, une adaptation parallèle. Vous préconisez que nous accentuions nos exigences relatives à l'apprentissage et à l'utilisation du langage. Je vous rejoins à 100 %. Il faudra alors accompagner en ce sens les enseignants lors de la formation continuée également.

Mme Valérie Warzée-Caverne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète. Comme je l'ai dit d'emblée, cette question découle des résultats de nos élèves francophones en lecture. En discutant avec des acteurs de terrain – directeurs, enseignants, formateurs –, j'ai évoqué à plusieurs reprises la nécessité de disposer d'outils pédagogiques, d'attitudes à adopter en classe ou de trucs et astuces à partager entre enseignants. L'une de ces personnes m'a envoyé la vidéo de Céline Alvarez. J'ai regardé attentivement ce film

de vingt minutes consacré principalement au langage. Elle y explique comment lire un livre, en montrant les images et en donnant des synonymes quand les mots sont trop difficiles. De telles astuces peuvent ouvrir l'enfant à l'apprentissage du langage. Cela m'a frappée. C'est pour cette raison que je vous ai à nouveau interrogée sur cette problématique. Beaucoup d'initiatives sont prises en classe qui pourraient être relayées à d'autres enseignants.

1.9 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Évolutions du programme EXPEDIS»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Le programme de mobilité EXPEDIS permet aux élèves de la 3^e à la 6^e année du secondaire de fréquenter un établissement scolaire d'une autre communauté linguistique belge ou d'un autre pays durant une période variant d'un mois à une année scolaire complète. Ce type de programme connaît un succès fulgurant en Europe et ailleurs. En 2017, plus de 190 jeunes étaient inscrits auprès du *World Education Program* (WEP), l'un des trois organismes de coordination accrédités, les deux autres étant l'AFS et le *Youth For Understanding* (YFU).

Bien que ce programme existe depuis 2011, il peine à s'imposer dans notre culture scolaire. Les candidats au séjour font face aux hésitations de leur école, aux nombreuses démarches administratives et surtout au flou juridique qui entoure ce phénomène. Au final, beaucoup baissent les bras et optent pour une «seconde rhéto». Toutefois, les établissements étrangers manifestent certaines réticences à accepter un élève déjà diplômé, car ce dernier pourrait ne pas s'investir sérieusement dans ce projet.

La circulaire n° 5039 sur l'organisation des séjours scolaires individuels dans le cadre du programme EXPEDIS et datant du 24 octobre 2014 laisse aux écoles une grande marge de manœuvre pour gérer ces dossiers. Naturellement, avant son départ, l'élève doit disposer de l'accord de son établissement d'origine. Néanmoins, l'interprétation de la circulaire variant d'une école à l'autre, bon nombre d'incertitudes planent autour de son retour. Par exemple, certaines écoles fixent un seuil de réussite minimal pour donner leur accord. D'autres ne permettent à leurs élèves de tenter l'expérience qu'une seule fois au cours de leur scolarité, bien que cette condition ne figure nullement dans la circulaire. Enfin, dans certains cas, l'élève est contraint de passer une seconde session d'examens, voire de doubler, en raison du manque de règles autour du respect du programme scolaire.

Lors de ma précédente intervention sur cette thématique, j'avais attiré votre attention, Madame la Ministre, sur la possibilité de créer une bourse spécifique à ce programme. En Wallonie, le plan «Marshall» attribue uniquement une bourse aux jeunes porteurs d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Il n'existe pas d'équivalent à Bruxelles. L'objectif de la circulaire est de favoriser la mobilité des jeunes. Cependant, à l'heure actuelle, seule une minorité de jeunes, dont les parents disposent de ressources suffisantes, ont accès à ce projet.

Madame la Ministre, avez-vous eu l'occasion d'envisager la création de cette bourse? Pourriez-vous préciser les conditions et la portée de la circulaire n° 5039, en particulier par rapport aux modalités d'évaluation? Enfin, concernant la gestion des élèves participant au programme, quelle solution envisager pour pallier le manque de moyens administratifs des écoles?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Les modalités de l'évaluation des élèves au retour de leur séjour individuel sont fixées par le chef d'établissement de l'école d'origine en fonction de la période de séjour et avant le départ de l'élève. Pour les séjours individuels de plus de trois mois, un contrat pédagogique doit être conclu au préalable entre l'élève, ses responsables légaux, s'il est mineur, et l'organisme de coordination.

Ce document définit les objectifs et les résultats escomptés pendant la période d'absence de l'élève. Son but est avant tout de définir l'apprentissage en milieu scolaire qui porte sur l'acquisition des compétences. Un calendrier en vue d'une évaluation à intervalles réguliers doit également être fixé pour constater les progrès de l'élève ou intervenir en cas de difficulté. L'école d'origine peut également y mentionner des mesures spécifiques afin de pallier les manquements relatifs constatés dans la grille horaire de l'école d'accueil par rapport au programme établi, ceci afin de garantir une réintégration harmonieuse de l'élève au sein de sa classe et, si nécessaire, sa remise à niveau. Un modèle de contrat pédagogique est d'ailleurs proposé dans l'annexe 4 de la circulaire 5039 que vous citez.

Un contact régulier avec l'école d'origine est à privilégier durant le séjour. Dans la semaine du retour, l'élève ou l'organisme agréé est tenu de faire parvenir au chef d'établissement de son école d'origine les documents suivants: une attestation de fréquentation pour valider le séjour, une grille horaire des cours suivis et une copie des documents d'évaluation des acquis scolaires établis par l'école d'accueil.

Le conseil de classe de l'école d'origine évaluera l'élève sur la base des évaluations effectuées par l'école d'accueil pour la durée du séjour. Pour les séjours de plus de trois mois, l'organisme agréé transmet de façon régulière à l'école